

Zeitschrift: Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 67 (1953)

Heft: 4

Rubrik: Internationale Chronik = Chronique internationale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dr. MARJAN GUMOWSKI. **Pieczeć Książąt pomorskich** (Siegel der pommer'schen Fürsten). 44 Seiten + 21 Tafeln mit 79 Siegelabbildungen. Sonderdruck aus den Veröffentlichungen der Gesellschaft der Wissenschaften zu Toruń (Thorn an der Weichsel) 1950.

In den Jahrzehnten vor dem Kriege von 1939-45 sind Veröffentlichungen heraldischen Inhalts in erfreulich grosser Anzahl erschienen. Die seitherigen wirtschaftlichen Erschütterungen haben diese Produktion, zumal hinter dem eisernen Vorhang, weitgehend eingeschränkt. Umso erfreulicher, dass wir eine Veröffentlichung des durch zahlreiche ungemein sorgfältig gearbeitete heraldische Werke bekannten Dr. M. Gumowski in Toruń anzeigen können. Die beigegebenen Tafeln enthalten Abbildungen von Siegeln in Originalgrösse. Ihre Vorlagen sind offenbar nach guten und scharfen Abgüssen der Siegel im Durchreibeverfahren hergestellt. Sie geben daher die Siegel nicht in Nachzeichnung wieder, sondern nicht ungenauer als eine Photographie. Die Gefahr ist somit gebannt, dass durch den Zeichner Dinge in die Zeichnung kommen, welche die Phantasie des Zeichners schärfer zu sehen glaubt, als andere Betrachter, oder dass der Zeichner Andeutungen der Originale übersieht, die anderen wertvoll sind. Das Werk Gumowskis ist daher ein ermutigender Fingerzeig, wie Veröffentlichungen über Siegel auch mit bescheidenen Mitteln wertvoll herausgebracht werden können. Was D.L.G. bei seiner Besprechung einer Schrift von Dr. Benes im Jahrgang 1950 (S. 43) bemerkt hat über das mangelnde sprachliche Verständnis der meisten Leser dieser Zeitschrift gegenüber der tschechischen Sprache, gilt selbstverständlich auch für Gumowskis Arbeit. Damit geht leider den meisten der Genuss an der peinlich genauen Kleinarbeit verloren, mit der Gumowski jedes Siegel (es sind deren 148!) beschreibt und geschichtlich einordnet. Aber auch für den der polnischen Sprache nicht mächtigen Beschauer bleibt die Freude an der Betrachtung des reichen Bildermaterials über die Siegel eines ausgebreiteten Fürstengeschlechts aus der Zeit von 1170 bis zu seinem Aussterben im Jahre 1637.

August Roth (Hundsbach.)

Internationale Chronik — Chronique internationale



Fig. 42. Le nouveau symbole national de la IV^e République.

SUISSE. — Archives cantonales vaudoises. — Le rapport de 1952 des Archives cantonales vaudoises, qui vient de paraître, nous apprend qu'elles ont commencé un répertoire par meubles des armoiries vaudoises, avec un fichier méthodique. Ce travail sera assuré notamment par notre nouveau membre, M. O. Dessemontet, que nous félicitons pour son initiative. — Le même rapport nous apprend que M^{me} Galbreath a remis aux dites Archives les exemplaires interfoliés et annotés de l'Inventaire des sceaux vaudois et de l'Armorial des familles vaudoises de notre regretté collègue Galbreath.

Decollogny.

FRANCE. — Le nouveau symbole national de la IV^e République. — Depuis la chute du second Empire, la France n'a pas d'armoiries nationales. Cette absence de symbole pour représenter la collectivité française a été bien souvent amèrement ressentie par nos nationaux vivant à l'étranger. Il était regrettable qu'un grand pays comme la France ne puisse être concrétisé par son symbole national chaque fois que les autres nations étaient représentées par leurs armoiries.

Une demande pressante du Secrétariat des Nations Unies, qui désire orner la salle d'Assemblée de panneaux reproduisant les armoiries officielles de chaque Etat membre, invitait le

gouvernement de la République française à ne pas laisser vide la place réservée à la France. Afin de répondre à cette demande, une commission interministérielle, dans laquelle notre ami M. Meurgey de Tupigny représentait le ministre de l'Éducation nationale (Archives de France), s'est réunie le 3 juin 1953 au Ministère des Affaires étrangères. Cette commission constata la difficulté d'aboutir à une solution satisfaisante et émit le vœu que le gouvernement puisse statuer sur l'adoption d'armoiries officielles de la IV^e République. Elle décida cependant que la République française serait, en l'attente d'une solution définitive, représentée par une composition rappelant celle adoptée par la III^e République pour les postes diplomatiques et consulaires à l'étranger.

Nous reproduisons cette composition (fig. 42), dont la mise au point a été confiée au dessinateur héraldiste Robert Louis, et qui s'énonce comme suit : d'azur au faisceau de licteur, posé en pal sur deux branches de chêne et d'olivier passées en sautoir, le tout d'or lié par un ruban de même chargé de la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » en lettres de sable ; ordre de la Légion d'honneur.

R. L.

ITALIE. — Congrès International d'Études Historiques et Héraldiques. — Pour commémorer le centenaire de la fondation du Collège héraldique (Institut héraldique romain) (voir AHS 1913, p. 151 sq., et 1952, p. 70), un congrès international d'études historiques et héraldiques a eu lieu à Rome et à Naples du 23 au 25 septembre 1953 en présence de représentants des autorités italiennes. Plus de deux cents personnes y ont participé, appartenant à huit pays différents, l'Espagne ayant délégué un de ses rois d'armes, D. Vicente de Cadenas, et le secrétaire des Archives historiques nationales, D. Eugenio Sarrablo, tandis que la Suède avait envoyé le chef p. i. de la section héraldique des Archives du royaume, le chambellan G. Scheffer. Grâce au dévouement du président du Collège héraldique, le Duc de la Salandra, et sous la présidence du Baron di Giura, ministre plénipotentiaire, qui dirigeait le comité d'organisation, les participants ont pu entendre, dans le cadre grandiose de l'Exposition permanente d'Outre-Mer aux Champs phlégréens, de nombreuses conférences dont celles sur la situation officielle de la noblesse et les règlements héraldiques dans les différents pays, ont rencontré un intérêt particulier.

Parmi les résolutions du Congrès, il faut signaler celle tendant à fournir aux intéressés une documentation sur les « événements » héraldiques dans le monde. D. Vicente de Cadenas, qui dirige aussi la nouvelle revue de généalogie, noblesse et armoiries « Hidalguía » — qui remplace la « Revista de historia y genealogía española » —, assumera pour le moment la direction de ce service.

L'appui matériel de la direction de l'Exposition et de la Banque de Naples, la très grande hospitalité des organismes touristiques et de plusieurs membres du comité du Congrès en particulier, tout comme l'excursion à Caserte¹⁾, ne seront pas oubliés par ceux qui ont eu le privilège de vivre ces journées ensoleillées.

Le Collège Héraldique envisage la publication d'un choix des plus importants parmi les plus de 70 travaux présentés au Congrès dont la « Rivista Araldica », N^{os} 8/9 de 1953, a déjà inséré les premiers.

Le Congrès a voté diverses motions demandant entr'autres : une meilleure accessibilité des sources héraldiques par la publication de répertoires et index ; l'enseignement de l'héraldique dans les universités ; une plus étroite collaboration entre héraldistes de tous les pays et la création d'un organe international pour l'étude des disciplines héraldiques et généalogiques.

H. C. de Z.

SUÈDE. — Comme on pouvait s'y attendre (voir A.H.S. 1953 p. 27), le Riksdag a décidé de supprimer le Riksheraldikerämbetet (l'Office royal d'armes). Il a été remplacé, à partir du 1.7.1953, par une section héraldique aux Archives de l'État, section qui est dirigée par un employé portant les titres de 1^{er} archiviste et héraldiste de l'État. Ce n'est donc plus une administration indépendante, mais une partie d'une administration beaucoup plus importante. La constitution de la nouvelle section vient d'être publiée (Svensk författningssamling Nr 529/1953) : ses tâches seront à peu près les mêmes que celles de l'ancien office. Elle s'occupera des armoiries de l'État et des communes, mais les armoiries des familles seront hors de son champ

¹⁾ Au théâtre du magnifique château royal, on voit les écus accolés du roi Ferdinand IV et de la reine Marie-Caroline, l'un donnant une des variantes des armes extrêmement compliquées des rois des Deux-Siciles, l'autre le seul écu d'Autriche. Cette dernière version est d'autant plus surprenante que la reine elle-même a toujours fait usage au moins de l'écu parti d'Autriche et de Lorraine, le plus souvent posé sur un écartelé de Hongrie, Bohême, Bourgogne ancien et Médicis.

d'activité. A une exception près : elle composera les armoiries des nouveaux anoblis. Mais comme on n'a plus créé de nobles en Suède depuis un demi-siècle (l'explorateur Sven Hedin fut le dernier, en 1902), il n'y aura pas là trop de travail. L'innovation la plus importante est que les autorités de l'Etat et des communes ne seront plus tenues de se servir de la section héraldique. Le chef de la section aura à son côté probablement un employé et une copiste. Tous trois participeront aux autres travaux des Archives nationales quand ils ne sont pas occupés de travaux héraldiques. Le chef de la section doit être licencié ès lettres (histoire) et avoir quelques qualifications héraldiques. Les employés recevront leurs appointements de l'Etat, auquel iront les revenus de la section. On espère qu'elle pourra couvrir ses frais, mais les taux n'ont pas encore été fixés. Le chef de la section n'a pas encore été nommé, mais la place est administrée *ad intérim* par l'ancien 1^{er} secrétaire du Riksheraldikerämbetet, M. Gunnar Scheffer, qui est aussi archiviste aux Archives de l'Etat.

Les instructions établissent aussi le « Conseil héraldique de l'Etat » (Statens Heraldiska Nämnd) comme instance supérieure en matière héraldique. Ce conseil sera formé de quatre membres : le conservateur en chef des Archives nationales, président, le conservateur en chef des antiquités du royaume, un représentant de l'Académie des Beaux-Arts et un représentant de l'administration de l'Etat.

Comme nous savons déjà, M. Uno Lindgren a créé un institut d'héraldique municipale et communale, qui est lié à la « Société des soins du pays natal ». Il a comme collaborateur l'excellent artiste Sven Sköld, bien connu des lecteurs des A.H.S. Depuis novembre 1952, le Roi a sanctionné huit armoiries communales composées par M. Lindgren, et bien d'autres sont en préparation.

Arvid Berghman.



Schweizerische Heraldische Gesellschaft Société Suisse d'Héraldique

Dr. H. R. von FELS, Präsident, Goethestrasse 23, St. Gallen.

JAHRESVERSAMMLUNG VOM 5./6. SEPTEMBER IN LUZERN UND BEROMÜNSTER

Dank den emsigen Vorbereitungen des Luzerner Organisationskomitees, unter Präsidium unseres ehemaligen Redaktors und Vorstandsmitgliedes, Prof. Dr. *Joseph Anton Haefliger*, und den nicht minder vorzüglichen unseres Engelberger Vorstandsmitgliedes, P. Dr. *Placidus Hartmann* O.S.B., und seiner Freunde in Beromünster, vorab des dortigen Rektors Hochw. Dr. *J. Büttler* und Dr. med. *E. Müller* zum Dolder, war die diesjährige Tagung besonders glücklich verlaufen. Vor allem muss hervorgehoben werden, mit wieviel Sorgfalt der um unsere schweizerischen Altertümer hochverdiente Gründer des Schweizerischen Apothekermuseums in Basel, Prof. Haefliger, sich der Sache angenommen hat.

Bereits vormittags und bis in den Nachmittag des Samstags hinein tagte der Vorstand im *Willmannhaus an der Holbeingasse*, einem prächtigen Sitz eines vornehmen Luzerner Sammlers, der diesen seiner Stadt vermacht hatte. Der Nachmittag war insbesondere der Besichtigung zweier berühmter Sammlungen gewidmet. Die Führung durch die uralte *Stiftskirche*, die in ihren Anfängen ins 8. Jahrhundert zurückreicht, durch den prunkvollen, wenn auch meist neuzeitlichen Schatz, durch die Hallen mit ihren originellen, alten und neueren Epitaphien, machte der beredte, ausgezeichnet orientierte Prof. *G. Staffelbach*, der auf viele Merkwürdigkeiten und Besonderheiten hinwies. Anschliessend führte der Weg zum prachtvollen *Renaissancerathaus*, in dessen Parterre eine der schönsten Sammlungen an mittelalterlichen Fahnen stets ausgestellt wird. Konservator Dr. *G. Boesch* wies in seiner kurzen Ansprache mit Recht auf die Einzigartigkeit derselben hin. Zu den verschiedenen, hier dauernd aufgestellten Gegenständen, Fahnen, Waffen, Kleinodien, Kunstgegenständen aller Art, mittelalterlichen Backsteinen usw. waren weitere ad hoc herangezogen worden. Ein Gang durch interessante Teile des Gebäudes, wie den Schultheissensaal, das Cysat-Zimmer usw. war gleichfalls lohnend.

In der um 6 Uhr Nachmittags beginnenden *Jahresversammlung* erstattete der *Präsident* zunächst seinen *Bericht* (vgl. weiter unten). Es folgten wie üblich die *Berichte des Seckelmeisters und der Rechnungsrevisoren*. Als *neues Vorstandsmitglied* wurde der um unsere Gesellschaft seit vielen Jahren in uneigennütziger Weise hochverdiente bedeutende Berufsheraldiker *Paul Boesch*, Bern, mit grossem Beifall gewählt. Es ist sehr erfreulich, weil damit der Vorstand, der